



**PREFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°85-2026-006

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée /**

85-2026-01-05-00058 - Délégation générale de signature du responsable du Service des impôts des particuliers de Challans en matière de contentieux et gracieux fiscal (4 pages)

Page 3

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée /**

85-2026-01-05-00057 - Décision n° 26-DDTM85-3 du directeur départemental des territoires et de la mer donnant subdélégation de signature à effet de signer des lettres de notification de la liste des pièces manquantes et des majorations et prolongations de délais dans le cadre de l'instruction des dossiers d'occupations ou d'utilisation du sol relevant de la compétence de l'État. (2 pages)

Page 8

85-2026-01-05-00055 - Décision n° 26-DDTM85-5 du directeur départemental des territoires et de la mer donnant subdélégation générale de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée. (28 pages)

Page 11

85-2026-01-05-00056 - Décision n°26-DDTM85-4 du directeur départemental des territoires et de la mer donnant délégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'assiette et de liquidation de taxes d'urbanisme (Taxe d'aménagement, versement pour sous-densité, redevance d'archéologie préventive). (2 pages)

Page 40

Direction Départementale des Finances  
Publiques de la Vendée

85-2026-01-05-00058

Délégation générale de signature du responsable  
du Service des impôts des particuliers de  
Challans en matière de contentieux et gracieux  
fiscal



## DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de CHALLANS,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### ARRÊTE

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à Mme Chantal LE GOFF, Inspectrice des Finances Publiques et à M. Lionel AUDRAIN, Inspecteur des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de CHALLANS, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € et les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes sans limitation de montant ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) statuer sur les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

b) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 20 000 € ;

c) les avis de mise en recouvrement ;

d) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

e) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Sophie LEGUEN	Max GAMBINO	Damien PRENVEILLE
Estelle MOIZEAU	Patrick GUILLET	Sandrine GARY
Wladimir RENAUD	Nadine PREDAL	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Florian RICOU	Thomas AKBARALY	Emmanuelle RAMBAUD
Jessica JEREMIE	Géraldine PRAUD	Stéphane LANDRE
Chrystèle LARGE	Laurent HAISMANN	Nathalie LEGEARD
Maxime RICOU	Sonia PERRAUDEAU	Daniel CUVELIER

**Article 3** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BABU Estelle	C	1 000 €	6 mois	10 000 €
GRUSON Michèle	C	1 000 €	6 mois	10 000 €
ROUL Hélène	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
HERBERT Philippe	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
FAYADA MATTA Jean-Pierre	AA	300 €	3 mois	3 000 €
RENAUT Muriel	AA	300 €	3 mois	3 000 €

**Article 4** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
PREDAL Nadine	CP	300 €	3 mois	3 000 €
MOIZEAU Estelle	C	300 €	3 mois	3 000 €
LEGUEN Sophie	CP	300 €	3 mois	3 000 €
RENAUD Wladimir	C	300 €	3 mois	3 000 €
Max GAMBINO	C	300 €	3 mois	3 000 €
Damien PRENVEILLE	CP	300 €	3 mois	3 000 €
Patrick GUILLET	CP	300 €	3 mois	3 000 €
Sandrine GARY	CP	300 €	3 mois	3 000 €
Florian RICOU	AA	300 €	3 mois	3 000 €
Thomas AKBARALY	AA	300 €	3 mois	3 000 €
Emmanuelle RAMBAUD	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Jessica JEREMIE	AA	300 €	3 mois	3 000 €
Géraldine PRAUD	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Stéphane LANDRE	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Chrystèle LARGE	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Laurent HAISMANN	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Nathalie LEGEARD	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Maxime RICOU	AA	300 €	3 mois	3 000 €
Sonia PERRAUDEAU	AAP	300 €	3 mois	3 000 €
Daniel CUVELIER	AAP	300 €	3 mois	3 000 €

**Article 5** – Délégations spéciales sont accordées à Madame Geneviève GARANDEAU, contrôleuse principale des finances publiques, Messieurs Damien BERNARD et Frédéric SAN-JUAN, contrôleurs principaux des finances publiques, Madame Christelle VIVIEN, contrôleuse des finances publiques, Monsieur Guillaume PALUTEAU, contrôleur des finances publiques, Mesdames Ludivine BRUNET et Pauline VARENNE, agentes administratives principales des finances publiques et Monsieur Laurent FRANÇOIS, agent administratif principal des finances publiques, à l'effet d'accorder des délais de paiement des impôts sur rôle des particuliers en phase amiable, exclusivement dans le cadre de la procédure simplifiée d'octroi de délai de paiement, et dans la limite d'un montant de créance de 3 000 €.

**Article 6** - Le présent arrêté abroge le précédent publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée n°2025-168, pages 11 à 14, et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vendée.

A CHALLANS, le 5 janvier 2026

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers  
de CHALLANS,

  
Cyril DEBLEDS

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer de la Vendée

85-2026-01-05-00057

Décision n° 26-DDTM85-3 du directeur  
départemental des territoires et de la mer  
donnant subdélégation de signature à effet de  
signer des lettres de notification de la liste des  
pièces manquantes et des majorations et  
prolongations de délais dans le cadre de  
l'instruction des dossiers d'occupations ou  
d'utilisation du sol relevant de la compétence de  
l'État.

**DÉCISION n° 26 – DDTM85-3**

du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer donnant subdélégation de signature à l'effet de signer des lettres de notification de la liste des pièces manquantes et des majorations et prolongations de délais dans le cadre de l'instruction des dossiers d'occupation ou d'utilisation du sol relevant de la compétence de l'État

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,

Vu le code d'urbanisme, notamment les articles R. 423-38 et R. 423-42,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2022 portant nomination de M. Didier GÉRARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée ,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-DDTM-342 du 31 mai 2022 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BCI-19 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Didier GÉRARD, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,

Considérant que dans le cadre de l'instruction des dossiers d'utilisation ou d'occupation du sol relevant de la compétence de l'État, le Directeur Départemental est compétent pour signer les lettres de notifications de la liste des pièces manquantes et des majorations et prolongations de délais dans le cadre de l'instruction des dossiers d'occupation ou d'utilisation du sol relevant de la compétence de l'État, en sa qualité de responsable du service de l'État dans le département chargé de l'urbanisme,

Considérant qu'en application de l'article R. 620-1 du Code de l'urbanisme, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer peut déléguer sa signature à ses subordonnés en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants, dans la limite de leurs compétences, à l'effet de signer les lettres de notifications de la liste des pièces

manquantes et des majorations et prolongations de délais dans le cadre de l'instruction des dossiers d'occupation ou d'utilisation du sol relevant de la compétence de l'État :

- M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef du service habitat aménagement urbanisme et construction,
- Mme Céline SELLIER, cheffe de l'unité ADS,
- M. Christophe CAILLE, responsable du pôle instruction ADS.

**Article 2 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 25-DDTM85-452 du 24 juillet 2025.

**Article 3 :**

Le Chef du Service Habitat Aménagement Urbanisme Construction est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vendée.

La Roche-sur-Yon, le **05 JAN. 2026**

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Didier GÉRARD

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer de la Vendée

85-2026-01-05-00055

Décision n° 26-DDTM85-5 du directeur  
départemental des territoires et de la mer  
donnant subdélégation générale de signature  
aux agents de la direction départementale des  
territoires et de la mer de la Vendée.

**DÉCISION n° 26-DDTM85-5**

**DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDÉE**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Eric FREYSSELINARD en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2022 portant nomination de M. Didier GÉRARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 4 août 2022 portant nomination de Mme Céline MARAVAL, directrice départementale adjointe des Territoires et de la Mer,

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 28 juin 2024 portant nomination de M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer, délégué à la mer et au littoral de la Vendée,

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-DDTM-342 du 31 mai 2022 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BCI 19 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Didier GÉRARD, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,

**DÉCIDE**

**Article 1er:**

Délégation de signature est donnée à Mme Céline MARAVAL, Directrice adjointe , et à M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer, délégué à la mer et au littoral, à l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

## **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée nominativement aux chefs de service désignés à l'article 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

## **Article 3 :**

Les chefs de service visés à l'article 2 sont :

- ◆ M. Dominique PAILLET, chef du service Eau et Nature,
- ◆ M. Pierre GAULLET, chef du service Transversal d'appui à la Transition Écologique,
- ◆ Mme Justine BOULAY, cheffe du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Frédéric MARBOTTE, chef du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Michaël ZANDITENAS, chef du service Agriculture,
- ◆ M. Bouchaïb SNOUBRA, chargé de mission agriculture auprès de la direction, chef du service Agriculture par intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui aura été désigné par la direction, en application des dispositions de l'article 1 de la présente décision.

## **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée aux agents, pour les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision.

## **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, dans le cadre de l'instruction des actes relevant de leurs attributions :

- ◆ M. Joël ANGAMOUTTOU, conseiller de gestion-management auprès de la Direction,
- ◆ Mme Christine ARNAUD, référente territoriale bocage,
- ◆ M. Gérard COBIGO, référent territorial sud Vendée,
- ◆ M. Alexandre LE CUNFF, référent territorial littoral,
- ◆ M. Francis HAESSIG, chef de l'unité Instruction Eau et Nature et adjoint au chef de service,
- ◆ M. Simon-Pierre GUILBAUD, chef de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature, et adjoint au chef de service,
- ◆ M. Etienne DANIAULT, responsable du pôle Biodiversité et Milieux Aquatiques au sein de l'unité Instruction Eau et Nature du service Eau et Nature,
- ◆ M. Alexandre LIBEAU, responsable du pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets au sein de l'unité Instruction Eau et Nature du service Eau et Nature,
- ◆ Mme Marie-Noëlle BÈVE, responsable du pôle Patrimoine Naturel au sein de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature du service Eau et Nature,
- ◆ Mme Elise MARITANO, responsable du pôle Eau au sein de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature du service Eau et Nature,
- ◆ M. Raymond GAUDIN, adjoint au chef du service Transversal d'appui à la Transition Écologique et chef de l'unité Transition Écologique et Coordination,
- ◆ M. Julien RIVIERE, chef de l'unité Géomatique, Connaissance et Communication du service Transversal d'appui à la Transition Écologique,

- ◆ M. Yves GAUTIER, adjoint à la cheffe du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Nadia COTILLON , adjointe à la cheffe du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Christelle VAUCELLE, responsable de la mission Appui et Contrôles – Action de l’État en Mer du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Valérie WULLUS, cheffe de l’unité Gestion du Domaine Public Maritime du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Caroline LAMARQUE, cheffe de l’unité Ressources Halieutiques,
- ◆ M. Benjamin DUBOIS, gestionnaire cultures marines au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Thomas GIRAUD gestionnaire cultures marines au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ M. David RASSINOX, assistant technique – dessinateur CM – référent cartographie au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Isabelle KAISER, gestionnaire cultures marines au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Nathalie MORNET, gestionnaire Marins-Navires et instructrice des permis de mise en exploitation des navires au sein de l’unité Gens de Mer-Navires,
- ◆ Mme Pascale TALEDEC, instructrice des autorisations de pêche au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Sylvie ROIRAND instructrice de la pêche à pied professionnelle au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Nicolas LAMBERT, gestionnaire cultures marines au sein de l’unité Ressources Halieutiques du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Sébastien HULIN, chef de l’unité Gens de Mer – Navires du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Tanguy ROUSSEAU, chef de l’unité Littorale des Affaires Maritimes du service Mer et Littoral ,
- ◆ Mme Christelle LAMY, adjointe au chef de l’unité Littorale des Affaires Maritimes du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Mathieu BARRANGER, responsable de la Capitainerie, commandant du port des Sables d’Olonne, du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Sébastien LAURENT, officier de port adjoint au sein de la Capitainerie du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Pascal NAULLEAU, chargé de mission gestion intégrée mer et littoral au sein du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Patrick MARTINEAU, adjoint au chef du service Risques, Crise et Éducation Routière et chef de l’unité Risques - Prévention et Information,
- ◆ M. Arnaud BONVIN, chef de l’unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Eric BIEQUE, adjoint au chef de l’unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Christian DOMMANGEAU, adjoint au chef de l’unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Bertrand CHIRON, chef de l’unité Risques - Appui aux Acteurs du Territoire du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Benjamin GAYRAUD, chef de l’unité Risques - Coordination de Crise du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction, en charge du domaine opérationnel,

19, rue Montesquieu

85000 La Roche-sur-Yon

Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : [ddtm@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm@vendee.gouv.fr)

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

3

- ◆ Mme Dominique MORAU, adjointe au chef du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction, en charge de la planification et du logement,
- ◆ Mme Viviane SIMON, cheffe de la mission Stratégie d'Aménagement du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Marie-Christine HÉGRON, chargée de mission au sein de la mission Stratégie d'Aménagement du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Maxime LECHEVALLIER, chef de l'unité Politiques de l'Habitat et Logement Social du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Elsa LE CRONC, adjointe au chef de l'unité Politique de l'Habitat et Logement Social du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Valérie BAUDOUIN, chargée d'études aménagement et foncier au sein de l'unité Politiques de l'Habitat et Logement Social du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Damien LIMOUSIN, chef de l'unité Planification Urbaine du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Erwan AUDRAN, adjoint au chef de l'unité Planification Urbaine du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Christophe GUILLET, chargé de mission SCOT au sein l'unité Planification Urbaine du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Stéphanie RÉNIER, chargée de mission planification au sein de l'unité Planification Urbaine du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Gwénaëlle BACHELOT, cheffe de l'unité Parc privé du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Céline LUCAS, adjointe à la cheffe de l'unité Parc privé du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Céline SELLIER, cheffe de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Christophe CAILLÉ, adjoint à la cheffe de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Patrick CHAUVET, adjoint à la cheffe de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Christophe RIVET, chargé de l'animation de la filière ADS au sein de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Martine PARÉ, référente fiscalité du secteur Nord-Ouest Vendée, au sein de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction ,
- ◆ Mme Louise BERTHIER, cheffe de l'unité Bâtiment du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Jérôme JAUNET, adjoint au chef de l'unité Bâtiment du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction ,
- ◆ M. Patrick FROMONT, adjoint au chef du service Agriculture,
- ◆ Mme Anne PIHA, cheffe de l'unité Structures et Agro-Environnement du service Agriculture
- ◆ Mme Christine BLANCHET, cheffe de l'unité Aides Directes et Suivi des Usagers du service Agriculture.

#### **Article 6 :**

Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, pour les décisions d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous leur autorité :

19, rue Montesquieu  
 85000 La Roche-sur-Yon  
 Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr  
 Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

4

- ◆ M. Dominique PAILLET, chef du service eau et nature,
- ◆ M. Pierre GAULLET, chef du service Transversal d'appui à la Transition Écologique,
- ◆ Mme Justine BOULAY, cheffe du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Frédéric MARBOTTE, chef du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Michaël ZANDITENAS, chef du service Agriculture,
- ◆ M. Bouchaïb SNOUBRA, chargé de mission agriculture auprès de la direction, chef du service agriculture par intérim,
- ◆ M. Joël ANGAMOUTTOU, conseiller de gestion-management auprès de la Direction,
- ◆ M. Simon-Pierre GUILBAUD, chef de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature, et adjoint au chef de service,
- ◆ M. Francis HAESSIG, chef de l'unité Instruction Eau et Nature et adjoint au chef de service,
- ◆ M. Etienne DANIAULT, responsable du pôle Biodiversité et Milieux Aquatiques au sein de l'unité Instruction Eau et Nature du service Eau et Nature,
- ◆ M. Alexandre LIBEAU, responsable du pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets au sein de l'unité Instruction Eau et Nature du service Eau et Nature,
- ◆ Mme Marie-Noëlle BÈVE, responsable du pôle Patrimoine Naturel au sein de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature du service Eau et Nature,
- ◆ Mme Elise MARITANO, responsable du pôle Eau au sein de l'unité Stratégie et Politique de l'Eau et de la Nature du service Eau et Nature,
- ◆ M. Raymond GAUDIN, adjoint au chef du service Transversal d'appui à la Transition Écologique et chef de l'unité Transition Écologique et Coordination,
- ◆ M. Julien RIVIERE, chef de l'unité Géomatique, Connaissance et Communication du service Transversal d'appui à la Transition Écologique,
- ◆ M. Yves GAUTIER, adjoint au chef du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Nadia COTILLON, adjointe au chef du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Christelle VAUCELLE, responsable de la mission Appui et Contrôles – Action de l'État en Mer du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Valérie WULLUS, chef de l'unité Gestion du Domaine Public Maritime du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Caroline LAMARQUE, cheffe de l'unité Ressources Halieutiques,
- ◆ M. Sébastien HULIN, chef de l'unité Gens de Mer – Navires du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Tanguy ROUSSEAU, chef de l'unité Littorale des Affaires Maritimes du service Mer et Littoral,
- ◆ Mme Christelle LAMY, adjointe au chef de l'unité Littorale des Affaires Maritimes du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Mathieu BARRANGER, responsable de la Capitainerie, commandant du port des Sables d'Olonne, du service Mer et Littoral,
- ◆ M. Patrick MARTINEAU, adjoint au chef du service Risques, Crise et Éducation Routière et chef de l'unité Risques - Prévention et Information,
- ◆ M. Arnaud BONVIN, chef de l'unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Eric BIEQUE, adjoint au chef de l'unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Christian DOMMANGEAU, adjoint au chef de l'unité Éducation Routière du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Bertrand CHIRON, chef de l'unité Risques - Appui aux Acteurs du Territoire du service Risques, Crise et Éducation Routière,
- ◆ M. Benjamin GAYRAUD, chef de l'unité Risques - Coordination de Crise du service Risques, Crise et Éducation Routière,

19, rue Montesquieu  
 85000 La Roche-sur-Yon  
 Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr  
 Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

5

- ◆ M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction, en charge du domaine opérationnel,
- ◆ Mme Dominique MORAU, adjointe au chef du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction, en charge de l'habitat et de la planification urbaine,
- ◆ Mme Viviane SIMON, cheffe de la mission Stratégie d'Aménagement du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Maxime LECHEVALLIER, chef de l'unité Politiques de l'Habitat et Logement Social du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Gwénaëlle BACHELOT, cheffe de l'unité Parc privé du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Damien LIMOUSIN, chef de l'unité Planification Urbaine du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Céline SELLIER, cheffe de l'unité Application du Droit des Sols du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ Mme Louise BERTHIER, cheffe de l'unité Bâtiment du service Habitat, Aménagement, Urbanisme et Construction,
- ◆ M. Patrick FROMONT, adjoint au chef du service Agriculture,
- ◆ Mme Anne PIHA, cheffe de l'unité Structures et Agro-Environnement du service Agriculture
- ◆ Mme Christine BLANCHET, cheffe de l'unité Aides Directes et Suivi des Usagers du service Agriculture.

**Article 7 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 25-DDTM85-564 du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer en date du 2 octobre 2025.

**Article 8 :**

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

La Roche-sur-Yon, le

**05 JAN. 2026**

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Didier GÉRARD

**TABLEAU ANNEXE À LA DÉCISION N° 26-DDTM85- 5**  
**DONNANT SUBDÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AGENTS DE LA DDTM DE VENDÉE**

<b>ACTES ET MATIÈRES de la subdélégation de signature générale</b>	<b>Subdélégués</b>
<b>II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE</b>	
<b>II.1 – Exploitation des routes</b>	
<b>II.1.a-</b> Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers, de tous travaux annexes et de toutes manifestations temporaires sur les autoroutes et leurs dépendances, et pour les avis préalables délivrés en la matière sur les routes classées à grande circulation	<b>Cadres de permanence :</b> Dominique PAILLET, Simon-Pierre GUILBAUD , Francis HAESSIG, Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN, Justine BOULAY, Yves GAUTIER, Nadia COTILLON.
<b>II.1.b-</b> Réglementation de la circulation sur les ponts situés sur les routes départementales classées à grande circulation	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>II.1.c-</b> Instruction et délivrance des dérogations aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	<b>Cadres de permanence :</b> Dominique PAILLET ,Simon-Pierre GUILBAUD , Francis HAESSIG, Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN, Justine BOULAY, Yves GAUTIER, Nadia COTILLON.
<b>II.1.d-</b> Arrêtés et avis pris en application des articles R411-7, R415-6 et R415-7(priorités de passage aux intersections), R.411-8 (police de la circulation) du Code de la route, sauf dans les cas où une divergence d'appréciation existerait avec les élus concernés	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>II.2- Dispositions techniques-</b>	
-Équipement en feux spéciaux des véhicules d'intervention urgente sur le réseau routier	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>III - GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF) ET DES COURS DOMANIAUX</b>	
<b>III.1-</b> Actes d'administration du DPF Présentation du domaine géré DPF naturel et règles générales.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>

III.2- Autorisations d'occupation temporaire	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
III.3- Autres autorisations	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
III.4- Police de la navigation sur la Sèvre niortaise navigable	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
III.5- Transfert de propriété d'embarcations abandonnées aux gestionnaires du domaine public fluvial navigable	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
<b>IV – CONSTRUCTION</b>	
IV.1 – Logement	
IV.1.a – Prêts	
IV.1.a.1- Prêt locatif aidé d'intégration (P.L.A.I.) - Prêt locatif à usage social (P.L.U.S.) – Prêt locatif social (P.L.S.)	
- Décisions de subvention et d'agrément et actes de gestion relatifs aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Décisions d'agrément et actes de gestion relatives aux autres prêts locatifs sociaux	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Décisions d'annulation des prêts (D331-7 CCH)	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Autorisations à titre exceptionnel de commencer les travaux avant la décision d'agrément (R328-8 CCH)	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Prorogation du délai d'achèvement des travaux	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Décisions de clôture d'opération	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC

- Décisions de subvention pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles bâtis	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Dérogation à la mise en conformité avec les normes d'habitabilité en fonction de la structure de l'immeuble des logements acquis et améliorés	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Dérogation à l'ancienneté minimale de 20 ans requise pour les logements acquis et améliorés	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Dérogation portant sur les caractéristiques techniques et dimensionnelles des logements foyers, décrites à l'annexe III de l'arrêté du 10 juin 1996	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Dérogation portant sur la mise en conformité avec les normes d'habitabilité pour les logements foyers pour personnes âgées et les résidences sociales réalisés en acquisition-amélioration	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
<b>IV.1.a.2- Prêt social de location-accession</b> - Conventions conclues entre l'Etat et les personnes morales sollicitant une décision d'agrément en vue de la réalisation de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession, et décisions relatives aux agréments et actes de gestion de prêt social de location-accession (P.S.L.A.).	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
<b>IV.1.b- Prêts conventionnés</b> - Autorisations de location et prolongation de 3 ans de la durée de location d'un logement ayant bénéficié d'un prêt conventionné	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Maxime LECHEVALLIER Mme Elsa LE CRONC
- Dérogations aux surfaces minimales autorisées pour les opérations d'acquisition et d'acquisition-amélioration	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Dérogations aux normes minimales d'habitabilité requises pour les opérations d'acquisition-amélioration ou d'amélioration	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
- Dérogations à l'ancienneté minimale de 20 ans prévue pour les opérations d'acquisition et d'amélioration	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>IV.1.c- Primes</b>	
<b>IV.1.c.1- Travaux pour insalubrité</b> - Décisions de remboursement de subventions accordées aux personnes physiques effectuant des travaux tendant à remédier à l'insalubrité des logements dont elles sont propriétaires	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints

<p><b>IV.1.c.2-</b> Primes de déménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Primes de déménagement et de réinstallation</li> <li>1) attribution</li> <li>2) exemption de reversement par le bénéficiaire de la prime en cas de non-exécution des engagements</li> <li>- Primes complémentaires de déménagement, liquidation et mandatement</li> </ul>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>
<p><b>IV.1.d-</b> Prime à l'amélioration des logements à utilisation locative et à occupation sociale (P.A.L.U.L.O.S)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décisions d'octroi des P.A.L.U.L.O.S.</li> </ul>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisations à titre exceptionnel de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subvention ou de proroger leur délai d'achèvement</li> </ul>	<p><b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b></p>
<p><b>IV.1.e-</b> Conventonnement – aide personnalisée au logement (A.P.L.)</p>	
<p><b>IV.1.e.1-</b> Conventions visées aux articles L353-1 et suivants du CCH (conclusion et évolutions)</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>
<p><b>IV.1.e.2-</b> Attestation d'exécution conforme des travaux d'amélioration de l'habitat en vue de la liquidation de l'A.P.L. dans le cadre du conventonnement.</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>
<p><b>IV.1.f- Mesures relatives à la construction et à l'accessibilité</b></p>	
<p><b>IV.1.f.1-</b> Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "confort acoustique".</p>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b></p>
<p><b>IV.1.f.2-</b> Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "haute isolation".</p>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b></p>
<p><b>IV.1.f.3-</b> Décisions concernant les dossiers individuels de demande de financements au titre de la consultation lancée auprès des professionnels pour la promotion d'entreprises ou de groupements capables de fournir un service complet de travaux d'économie d'énergie.</p>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b></p>
<p><b>IV.1.f.4- Commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-P.V. des séances ayant pour objet l'étude d'un projet de construction, d'extension ou d'aménagement d'un établissement recevant du public</li> <li>- PV des séances ayant pour objet de procéder à des visites de réception précédant l'ouverture d'un établissement recevant du public.</li> </ul>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M Jérôme JAUNET</b>  <b>Mme Louise BERTHIER</b></p>

<p><b>IV.1.f.5- Agendas d'accessibilité programmée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettres de notification de la liste des pièces manquantes</li> <li>- PV des séances de la commission consultative départementale d'accessibilité traitant des Agendas d'accessibilité programmée</li> <li>- Décisions et notifications d'approbation ou de refus de modification d'agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) approuvé et en cours de mise en œuvre, décisions de prorogation du délai d'exécution (art R165-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation)</li> </ul>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Jérôme JAUNET</b>  <b>Mme Louise BERTHIER</b></p>
<p><b>IV.1.f.6-</b> Actes de gestion et de décisions relatif au astreinte administrative en matière de lutte de l'habitat indigne (articles L. 511-1 et suivants, L.541-1 et L542-2,1 du CCH).</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Gwénaëlle BACHELOT</b>  <b>Mme Céline LUCAS</b></p>
<p><b>IV.1.f.7-</b> Actes et décisions relatifs à l'autorisation préalable et déclaration de mise en location de logement (articles L. 634-1 et suivants et L.635-1 et suivants du CCH).</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Gwénaëlle BACHELOT</b>  <b>Mme Céline LUCAS</b></p>
<p><b>IV.1.g- Contrôle des règles de construction</b></p>	
<p><b>IV.1.g.1-</b> Infractions en matière de règles de construction : transmission des procès-verbaux au parquet et observations écrites devant les juridictions judiciaires compétentes</p>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b></p>
<p><b>IV.1.g.2-</b> Programmation et gestion des procédures de contrôle des règles de construction en application de l'article L181-1 du Code de la construction et de l'habitation</p>	<p><b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>Mme Louise BERTHIER</b>  <b>M. Jérôme JAUNET</b>  <b>M. Jean-David GRAVELEAU</b></p>
<p><b>IV.2 – Habitations à loyer modéré</b></p>	
<p><b>IV.2.a-</b> Autorisation en matière d'aliénation du patrimoine immobilier des organismes d'HLM</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>
<p><b>IV.2.b-</b> Autorisation de démolir un bâtiment d'habitation appartenant à un organisme HLM (article L.443-15-1 du CCH).</p>	<p><b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b></p>
<p><b>IV.2.c-</b> Autorisation spécifique pour attributions de logements à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap (article III du L.441-2 du CCH)</p>	<p><b>Mme Dominique MORAU</b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b>  <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b>  <b>Mme Elsa LE CRONC</b></p>

<b>IV.2.d-</b> Autorisation spécifique pour attributions de logements à des jeunes de moins de trente ans (article III du L.441-2 du CCH)	<b>Mme Dominique MORAU</b> <b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>M. Maxime LECHEVALLIER</b> <b>Mme Elsa LE CRONC</b>
<b>V – AMÉNAGEMENT ET URBANISME</b>	
<b>V.1 – Règles d’urbanisme et planification</b>	
<b>V.1.a-</b> Aménagements apportés aux règles fixées en matière d’implantation et de volume des constructions	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>V.1.b-</b> Consultation et échanges avec les services de l’État sur les documents d’urbanisme (ScoT – PLU/i, cartes communales) initiés et arrêtés par les collectivités compétentes, pour l’élaboration du projet arrêté et tout acte relatif à la mise en compatibilité d’un document d’urbanisme avec une déclaration d’utilité publique ou une déclaration de projet.	<b>Mme Dominique MORAU</b> <b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>M. Damien LIMOUSIN</b> <b>M. Erwan AUDRAN</b> <b>Mme Stéphanie RÉNIER</b> <b>Mme Pascale LHERMITE</b> <b>M. Christophe GUILLET</b>
<b>V.2 - Autorisations d'urbanisme dans les cas visés à l'article R. 422-2 du Code de l'urbanisme</b>	
<b>V.2.a – Certificats d’urbanisme</b> - Délivrance des certificats d’urbanisme à l’exception des cas où le maire et le service instructeur de l’État (DDTM) sont en désaccord	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b>  La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l’unité ADS, à savoir : <b>M. Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.2.b-</b> Permis de construire, d’aménager, de démolir et déclarations préalables  - Ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d’énergie lorsque cette énergie n’est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur, à l’exception des projets de centrale photovoltaïque, méthaniseur et projet agriphotovoltaïque soumis à permis de construire.	<b><u>Pour les travaux soumis à DP :</u></b>  <b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b>  La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l’unité ADS, à savoir : <b>M. Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.2.c – Décisions modificatives ultérieures, transferts, prorogation</b> Toutes décisions, à l’exception des cas où le maire et le service instructeur de l’État sont en désaccord	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b>  La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l’unité ADS, à savoir : <b>M. Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.3 – Achèvement des travaux d’une autorisation d’urbanisme de compétence État</b>	

<b>V.3.a – Autorisation de vente des lots</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M.Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.3.b – Décision de contestation de la déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux (DAACT)</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M. Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.3.c – Mise en demeure de déposer une déclaration préalable (article L. 461-4 du code de l'urbanisme).</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M.Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.3.d– Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité (article L. 462-2 du code de l'urbanisme).</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b>
<b>V.3.e – Attestation de non opposition de la DAACT</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M. Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.4 – Avis conforme du préfet</b>	
<b>V.4.a - Avis conforme du Préfet lorsque le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale ou un plan local d'urbanisme, ou dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune (art L 111-7)</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M.Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.4.b - Avis conforme du préfet en cas d'annulation par voie juridictionnelle ou d'abrogation d'une carte communale ou d'un PLU lorsque la décision n'a pas pour effet de remettre en vigueur un document d'urbanisme antérieur</b>	<b>M. Stéphane PELTIER</b> <b>Mme Dominique MORAU</b> <b>Mme Céline SELLIER</b> La délégation de signature peut être également exercée par les agents de l'unité ADS, à savoir : <b>M.Christophe CAILLÉ</b>
<b>V.5 – Redevance d'Archéologie Préventive</b>	

<b>V.5.a</b> – Titres de recette	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER Mme Martine PARÉ
<b>V.5.b</b> - Actes, décisions et documents relatifs à l'assiette et à la liquidation	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER
<b>V.5.c</b> - Réponses aux réclamations préalables	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER
<b>V.6- Infractions en matière de l'urbanisme</b>	
<b>V.6.a</b> – Transmission des procès-verbaux au parquet et observations écrites devant les juridictions judiciaires compétentes	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER M. Patrick CHAUVET
<b>V.6.b</b> – Arrêtés interruptifs de travaux, saisies, scellés, mesures nécessaires à la sécurité des personnes ou des biens et procédures préalables (mise en demeure du maire et procédure contradictoire).	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER M. Patrick CHAUVET
<b>V.6.c</b> - Lettres de supervision de la police de l'urbanisme	M. Stéphane PELTIER Mme Dominique MORAU Mme Céline SELLIER M. Patrick CHAUVET
<b>V.7-</b> Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)	
<b>V.7.a</b> – Lettres d'invitations et de notifications des avis dans le cadre du secrétariat de la CDPENAF	Mme Dominique MORAU M. Stéphane PELTIER M. Damien LIMOUSIN M. Erwan AUDRAN
<b>- CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b>	
<b>VI.1</b> - Suppressions ou remplacements des barrières de passages à niveau	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>VI.2</b> - Déclarations d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 76 euros	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>VI.3</b> - Autorisations d'installation de certains établissements	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>VI.4</b> - Alignement des constructions sur les terrains riverains	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints

<b>VII - POLITIQUE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	
<b>VII.1-</b> Arrêté concernant un plan de gestion visant l'entretien d'un cours d'eau non domanial	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>VII.2-</b> Police et conservation des eaux : prise de dispositions pour assurer le libre écoulement des eaux	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>  <u>Cadres de permanence</u> : Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN, Justine BOULAY, Yves GAUTIER, Nadia COTILLON.
<b>VII.3-</b> Autorisation d'occupation temporaire et de stationnement	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
VII.4 -Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L 214.1 à L 214.6 du Code de l'environnement	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>VII.4.a - pour les IOTA soumis à déclaration : toutes les mesures d'instruction, les récépissés et décisions relatives à ces déclarations</b>	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>VII.4.b - pour les IOTA soumis à autorisation environnementale : toutes les mesures d'instruction</b>	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>VII.4.c-</b> Autorisation temporaire pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable une fois, notamment pour des prélèvements d'eau à usage agricole dans des eaux superficielles.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>VII.5-</b> Accord sur les dérogations de distance pour les installations d'assainissement non collectif d'une capacité de traitement comprise entre 1,2 et 12 kg de DBOS/ jour (20 à 200 EH)	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>VII.6-</b> Courriers de notification des actes administratifs (arrêtés d'autorisation, récépissés, arrêtés de prescriptions spécifiques sur déclaration)	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>M. Étienne DANIAULT</b> <b>M. Alexandre LIBEAU</b>
<b>VII.7-</b> Arrêtés d'agrément des entreprises assurant la vidange des installations d'assainissement non collectif	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>

<b>VII.8-</b> Transmission et notification des rapports de manquement administratifs établis en application de l'article L 171-6 du Code de l'environnement	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>VII.9-</b> Avis au titre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur les opérations d'urbanisme	<b>M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>VIII – PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ</b>	
<b>VIII.1 – Sécurité Défense</b>	
<b>VIII.1.a-</b> Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense : Notification des décisions de recensement aux organismes concernés sous forme : - soit d'une lettre d'agrément attribuant à l'entreprise concernée un numéro «défense» - soit d'un refus d'agrément, mentionnant les motifs de cette décision	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU M. Benjamin GAYRAUD</b>
<b>VIII.1.b-</b> Corrections nécessaires des listes des entreprises recensées à l'issue des visites annuelles de contrôle de l'administration	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU M. Benjamin GAYRAUD</b>
<b>VIII.1.c-</b> Recensement d'entreprises nouvelles jusqu'alors non soumises aux obligations de défense répondant aux critères fixés	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU M. Benjamin GAYRAUD</b>
<b>VIII.2 – Prévention des risques naturels</b>	
<b>VIII.2.a-</b> Consultation des services départementaux sur le projet de plan de prévention des risques	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU</b>
<b>VIII.2.b-</b> Transmission des plans de prévention des risques approuvés aux services départementaux associés à l'élaboration	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU</b>
<b>IX-EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES DE LA CONDUITE</b>	
<b>IX.1 – Examen du permis de conduire</b>	
<b>IX.1.a</b> – Répartition et publication des places d'examen du permis de conduire <b>IX.1.b</b> – Duplicatas des demandes d'inscription au permis de conduire (article 3-2° – arrêté du 22/12/09) <b>IX.1.c</b> - Annulation des épreuves théoriques et pratiques d'examen du permis de conduire ; procédure contradictoire et autres mesures préparatoires et notification des décisions.	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE M. Christian DOMMANGEAU</b>
<b>IX.2 – Agréments des écoles de conduite et des enseignants à la conduite</b>  <b>IX.2.a</b> – Agréments des écoles de conduite, <b>IX.2.b</b> – Agréments des organismes de formation à la capacité de gestion,	<b>M. Frédéric MARBOTTE M. Patrick MARTINEAU M. Arnaud BONVIN M. Eric BIEQUE M. Christian DOMMANGEAU</b>

<p><b>IX.2.c</b> – Agréments des organismes de formation des enseignants de la conduite (Titres professionnels ECSR) – (arrêté du 12 avril 2016)</p> <p><b>IX.2.d</b> – Agréments des centres de sensibilisation à la sécurité routière (centre de récupérations de points) – Arrêté du 26/06/12</p> <p><b>IX.2.e</b> – Délivrance du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite » ; Certification QUALIOPI ; Conventions entre l'État et les établissements d'enseignement de conduite dans le cadre du dispositif « permis à un euro par jour » (arrêté du 26/02/18)</p> <p><b>IX.2.f</b> – Délivrance des autorisations d'enseigner la conduite automobile; Délivrance des autorisations temporaires et restrictives d'enseigner la conduite automobile; Délivrance des autorisations d'animer des animateurs des CSSR (arrêtés du 08/01/01 et du 13/04/16)</p>	
<b>X- RESTRUCTURATION FONCIÈRE, AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS ET AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES</b>	
<p><b>X.1.a-</b> Arrêtés d'envoi en possession provisoire, en matière de remembrement dans le cadre des opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'État</p>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b></p>
<p><b>X.1.b-</b> Arrêtés relatifs à la modification des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier</p>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b></p>
<p><b>X.1.c</b> - Décisions relatives aux boisements, afférentes aux arrêtés ordonnant les opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêtés portant modification des limites intercommunales</li> <li>- Arrêtés de clôture d'opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'État</li> </ul>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b></p>
<p><b>X.2-</b> Toutes décisions (mise en demeure, arrêté, ...) concernant la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées</p>	<p><b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b></p>
<p><b>X.3-</b> Décisions prises relatives à l'agrément ou au retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.)</p>	<p><b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>Mme Christine BLANCHET</b></p>
<p><b>X.4-</b> Délivrance des récépissés des demandes de reconnaissance en qualité de groupements de producteurs. Lettres notifiant les arrêtés de reconnaissance, de retrait de reconnaissance ou de suspension de reconnaissance en qualité de groupement de producteurs et faisant obligation de publicité aux frais du groupement</p>	<p><b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b></p>

<b>X.5-</b> Lettres de notification des avis émis par le comité technique départemental appelé à se prononcer en matière de travaux d'amélioration de l'exploitation agricole	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>X.6-</b> Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables : décisions, arrêtés de mise en œuvre	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Christine BLANCHET</b>
<b>X.7-</b> Décisions d'attribution ou de refus de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Anne PIHA</b>
<b>X.8-</b> Régime de droits à paiement unique (DPB) - notifications individuelles et décisions de transfert de DPB	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Christine BLANCHET</b>
<b>X.9-</b> Décisions d'octroi ou de refus relatif au transfert des droits à primes dans les secteurs bovin, ovin et caprin.	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Christine BLANCHET</b>
<b>X.10-</b> Autorisations de poursuivre la mise en valeur de l'exploitation.	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI - INSTALLATION DES AGRICULTEURS, MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES DIVERSES</b>	
<b>XI.1.a-</b> Décisions d'attribution ou de refus de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.1.b-</b> Décisions d'attribution, de refus, d'avenant ou de déchéance des mesures agri-environnementales (mesures agri-environnementales, prime herbagère agro-environnementale et indemnité compensatrice de handicap naturel )	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.2-</b> Mise en œuvre de la procédure relative aux calamités agricoles	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.3-</b> Décisions relatives à la mise en œuvre d'aides conjoncturelles (aides <i>de minimis</i> )	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Pierre GAULLET</b>

<b>XI.4-</b> Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice des aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.5-</b> Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice de l'aide à la réinsertion professionnelle des agriculteurs en difficulté, appelés à cesser leur activité agricole	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.6-</b> Décisions d'agrément de maître exploitant	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.7-</b> Décisions d'attribution d'une indemnité de tutorat au maître exploitant	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.8-</b> Décisions d'agrément et de validation des plans de professionnalisation personnalisés et maîtres exploitants	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.9-</b> Décisions d'attribution d'une bourse aux jeunes réalisant le stage prévu dans le plan de professionnalisation personnalisé	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.10-</b> Signature des arrêtés et des conventions de participation du FEADER au titre du développement régional des Pays de la Loire, de leurs avenants et des décisions de déchéance.	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b> <b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b>
<b>XI.11-</b> Instruction et décisions relative à l'aide du programme pour l'Accompagnement à l'Installation – Transmission en Agriculture (AITA)	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XI.12-</b> Décision relevant de la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, rejet ou retrait d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du Code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société, et le prononcé d'amende administrative pour non respect d'un engagement ou d'un cahier des charges	<b>M. Michaël ZANDITENAS</b> <b>M. Bouchaïb SNOUBRA</b> <b>Mme Anne PIHA</b> <b>M. Patrick FROMONT</b>
<b>XII - PROTECTION DE LA NATURE, RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE</b>	
<b>XII.1- Faune sauvage</b>	

<p><b>XII.1.a-</b> Autorisations de destruction à tir, par battues individuelles, des animaux classés « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »</p>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b>  <b>M. Francis HAESSIG</b>  <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>  <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b></p> <p><b>Cadres de permanence :</b> Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN, Justine BOULAY, Yves GAUTIER, Nadia COTILLON.</p>
<p><b>XII.1.b-</b> Arrêtés portant octroi d'autorisation exceptionnelle, au titre des espèces et habitats protégés, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;</li> <li>- la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de tout autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;</li> <li>- la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces.</li> </ul>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b>  <b>M. Francis HAESSIG</b>  <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>  <b>M. Étienne DANIAULT</b></p>
<p><b>XII.1.c-</b> Arrêtés d'octroi aux lieutenants de louveterie de battues administratives ou de chasses (destructions) particulières.</p>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b>  <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b>  <b>M. Francis HAESSIG</b>  <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b></p> <p><b>Cadres de permanence :</b> Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN, Justine BOULAY, Yves GAUTIER, Nadia COTILLON.</p>
<p><b>XII.1.d-</b> Autorisation de capture et de transport de gibier vivant dans un but de repeuplement</p>	<p><b>M. Dominique PAILLET</b>  <b>M. Francis HAESSIG</b>  <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>  <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b></p>

<b>XII.1.e-</b> Autorisations d'entraînement de chiens d'arrêt, d'épreuves de chiens d'arrêt.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b>
<b>XII.1.f-</b> Agrément, retrait et suspension des piégeurs	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b>
<b>XII.1.g-</b> Baguage, délivrance et validation annuelle des cartes d'identité des rapaces valant autorisations de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>M. Étienne DANIAULT</b>
<b>XII.1.h-</b> Proposition de plan de chasse départemental du grand gibier et du petit gibier au ministère chargé de l'environnement.	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.1.i-</b> Autorisations de limitation des populations de certaines espèces d'oiseaux piscivores, notamment les autorisations individuelles de destruction par tir.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>M. Étienne DANIAULT</b>
<b>XII.1.j-</b> Autorisations d'importation de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée.	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.1.k-</b> Autorisations exceptionnelles de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XII.1.l-</b> Refuge ou sanctuaire pour animaux non-domestiques captifs ou ayant été captifs (art L. 413-1-1 du code de l'envt) : - Délivrance des autorisations d'ouverture - Délivrance des certificats de capacité	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.1.m - Établissements d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibiers dont la chasse est autorisée :</b> - Délivrance des autorisations d'ouverture ; - <b>Délivrance des certificats de capacité .</b>	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.1.n -</b> Agrément des garde-chasse particuliers.	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.1.o-</b> Délivrance des arrêtés de comptage nocturne de la faune sauvage	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>

<b>XII.1.p-</b> Délivrance des arrêtés fixant les barèmes d'indemnisation des dégâts dus au gibier	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.q-</b> Création, reconduction ou modification des réserves de chasse et de faune sauvage	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.r-</b> Délivrance des licences de chasse sur le domaine public fluvial	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD Mme Marie-Noëlle BÈVE
<b>XII.1.s-</b> Arrêtés limitant les activités cynégétiques sur les périmètres réglementés suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.t-</b> Arrêtés autorisant l'éradication ou la limitation d'espèces exotiques envahissantes	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.u-</b> Décisions issues des Plan Nationaux d'Action en faveur de certaines espèces protégées	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.v-</b> Décisions relatives à l'indemnisation des dommages causés aux troupeaux domestiques par le loup	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.1.w</b> -Présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, signature des procès-verbaux et avis de cette commission et tout acte lié au fonctionnement de cette commission.	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints
<b>XII.2- Pêche en eau douce</b>	
<b>XII.2.a-</b> Autorisations permanentes ou temporaires de pêche à la carpe de nuit.	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
<b>XII.2.b-</b> Autorisations de pêche extraordinaire de poisson destiné à la reproduction, au repeuplement, à des fins sanitaires, à des fins de sauvegarde ou de sauvetage et en cas de déséquilibre biologique.	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
<b>XII.2.c-</b> Interdictions temporaires de la pêche	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
<b>XII.2.d-</b> Droits, concessions ou autorisations portant sur des plans d'eau : certificat attestant la validité des droits.	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD
<b>XII.2.e-</b> Délivrance de licences aux pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dans le domaine public fluvial	M. Dominique PAILLET M. Francis HAESSIG M. Simon-Pierre GUILBAUD Mme Marie-Noëlle BÈVE
<b>XII.2.f-</b> Agrément de l'élection du président et du trésorier d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique.	Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints

<b>XII.2.g-</b> Autorisation de capture et de transport des poissons à des fins scientifiques.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b>
<b>XII.2.h-</b> Délivrance des autorisations de pêche à l'anguille jaune pour les pêcheurs amateurs (articles R.436-65-3 à R.436-65-7 du Code de l'Env.)	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>Mme Marie-Noëlle BÈVE</b>
<b>XII.2.i-</b> Création, reconduction ou modification des réserves de pêche (articles R.436-8, R.436-73 et R.436-74 du Code de l'Env.)	<b>Réservé à la signature du DDTM et des DDTM adjoints</b>
<b>XII.2.j-</b> Autorisation de pratiques particulières de pêche pour le black-bass, la truite ou le brochet (articles L.436-9 et R.432-6 à R.432-11, R.436-23 (4°) du Code de l'Env.)	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XII.3- Natura 2000</b>	
<b>XII.3.a -</b> Signature des contrats « Natura 2000 », des avenants et des déchéances.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XII.3.b -</b> Toutes les mesures d'instruction, les récépissés et décisions relatives aux évaluations d'incidence N2000.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIII- INTERVENTIONS AU TITRE DE LA FORÊT ET DU BOISEMENT</b>	
<b>XIII.1-</b> Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification de prime de compensation de perte de revenu due au boisement de terres agricoles et procès-verbal de réception des travaux.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIII.2-</b> Autorisations de plantations d'arbres sur les berges des cours d'eau non domaniaux.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIII.3-</b> Décisions relatives à l'octroi ou au refus d'autorisation de défrichement	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b> <b>M. Étienne DANIAULT</b>

<b>XIV- DÉCHETS</b>	
<b>XIV.1-</b> Toutes les mesures d'instruction, les récépissés et décisions relatives à l'exercice de l'activité de transport par route de déchets.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIV.2-</b> Toutes les mesures d'instruction, les récépissés et décisions relatives aux déclarations pour l'exercice de l'activité de négoce ou de courtage de déchets.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIV.3-</b> Courrier relatif au contrôle, au suivi et à l'expertise de l'activité de vidange, de transport et d'élimination des matières de vidange.	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XIV.4-</b> Autorisation relative au brûlage de déchets verts résultant d'une opération de gestion sur une espèce végétale exotique envahissante, ou nuisible à la santé humaine, ou présentant un danger sanitaire (article 88 du RS départemental)	<b>M. Dominique PAILLET</b> <b>M. Francis HAESSIG</b> <b>M. Simon-Pierre GUILBAUD</b>
<b>XV- ACTIVITÉS MARITIMES ET DES GENS DE MER</b>	
<b>XV.1- Gestion et conservation du Domaine Public Maritime (DPM)</b>	
<b>XV.1.a-</b> Autorisation de circulation et de stationnement des véhicules terrestres à moteur	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Valérie WULLUS</b>  <b>Cadres de permanence :</b> Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Dominique PAILLET, Simon-Pierre GUILBAUD, Francis HAESSIG, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN.
<b>XV.1.b-Règles générales d'occupation</b> - Autorisations d'occupation temporaire - Titres d'occupation constitutifs de droit réel (délivrance, retrait, transmission et cession) - Avis sur les titres d'occupation constitutifs de droit réel sur le domaine public de l'Etat compris dans les limites administratives des ports qui relèvent de la compétence des collectivités territoriales	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Valérie WULLUS</b>
<b>XV.1.c- Modalités de gestion</b> - Conventions de gestion - Transferts de gestion avec changement d'affectation - Superpositions d'affectation - Affectation, convention d'attribution au	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Valérie WULLUS</b>

conservatoire du littoral et des rivages lacustres et approbation des conventions de gestion	
<b>XV.1.d- Utilisation du DPM</b> - Autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers -Sous-traités d'exploitation des conventions de plage	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Valérie WULLUS</b>
<b>XV.2- Police Portuaire</b>	
<b>XV.2.a-</b> Toutes mesures de détails prises dans le cadre de la réglementation générale et locale sur l'admission, le transport et la manutention des matières dangereuses ou marchandises infectes du port des Sables d'Olonne	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>M. Mathieu BARRANGER</b> <b>M. Sébastien LAURENT</b> <b>Mme Amandine CAMPOLO</b>  <u>Cadres de permanence</u> : Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Dominique PAILLET, Simon-Pierre GUILBAUD, Francis HAESSIG, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN.
<b>XV.2.b-</b> Avis aux navigateurs	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>M. Mathieu BARRANGER</b> <b>M. Sébastien LAURENT</b> <b>Mme Amandine CAMPOLO</b>
<b>XV.3- Police des épaves maritimes</b> - décision de concession d'épaves complètement immergées, - sauvegarde et conservation des épaves, - mise en demeure du propriétaire, interventions d'office, - décisions concernant les modalités de vente .	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b>  <u>Cadres de permanence</u> : Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA, Dominique PAILLET, Simon-Pierre GUILBAUD, Francis HAESSIG, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN.
<b>XV.4- Commissions nautiques</b> - nomination de membres temporaires des commissions, - convocation des commissions	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b>
<b>XV.5- Pilotage</b> - régime disciplinaire des pilotes : réprimande et blâme pour des faits commis en dehors de	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b>

l'exercice du service à bord d'un navire, - fonctionnement et composition de la commission locale du pilotage du port des Sables d'Olonne, - délivrance, renouvellement, contrôle, suspension et retrait des licences de capitaine pilote.	
<b>XV.6- Coopération maritime</b> - Contrôle et agrément des sociétés coopératives, des coopératives d'intérêt maritimes et de leurs unions et des groupements de gestion, - Décisions d'agrément et de retrait d'agrément des sociétés coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions, - Établissement de la liste des sociétés coopératives maritimes agréées dans le département, - Agrément et retrait agrément des groupements de gestion	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>M. Sébastien HULIN</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>
<b>XV.7- Domanialité, cultures marines (AECM)</b> - reconnaissances des conditions d'octroi d'une AECM pour les personnes physiques et les personnes morales de droit privé	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>
- Agréments des personnes morales de droit privé pour une AECM	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>
- Enquêtes administrative et enquêtes publiques relatives aux AECM	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>
- Déclaration et publicité des vacances de concessions	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>
- Ensemble des décisions d'AECM	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>  <b>Gestionnaires cultures marines :</b> <b>M. Benjamin DUBOIS</b> <b>M. David RASSINOX</b> <b>Mme Isabelle KAISER</b> <b>M. Nicolas LAMBERT</b> <b>M. Thomas GIRAUD</b>
- Mises en demeure d'exploiter conformément au cahier des charges	<b>Mme Justine BOULAY</b> <b>M. Yves GAUTIER</b> <b>Mme Nadia COTILLON</b> <b>Mme Caroline LAMARQUE</b>

<p><b>XV.7.a- Commissions des cultures marines</b> Présidence des commissions, signature des convocations et des PV de séance</p>	<p>Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON Mme Caroline LAMARQUE</p>
<p><b>XV.8- Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants</b> - L'emplacement, les limites et le classement des zones de production, des zones de reparcage et des gisements naturels coquilliers , - La suspension des opérations de reparcage ou le déclassement d'une zone de reparcage lorsqu'elle ne satisfait plus la qualité sanitaire des zones de production classées en A , - L'autorisation exceptionnelle de captage et de récolte de naissains hors zones classées pour effectuer leur transfert vers une zone de production , - L'autorisation, sur la base d'une analyse de risque, de reparcage des coquillages provenant de zones C pour une durée inférieure à deux mois.</p>	<p>Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON Mme Caroline LAMARQUE</p> <p><u>Cadres de permanence</u> : Frédéric MARBOTTE, Michaël ZANDITENAS, Bouchaïb SNOUBRA , Dominique PAILLET, Simon-Pierre GUILBAUD, Francis HAESSIG, Patrick MARTINEAU, Stéphane PELTIER, Gérard COBIGO, Christine ARNAUD, Pierre GAULLET, Raymond GAUDIN, Patrick FROMONT, Alexandre LE CUNFF, Dominique MORAU, Sébastien HULIN.</p>
<p><b>XV.9- Volet zoo sanitaire</b> -Délivrance des agréments zoo sanitaire des établissements conchylicoles et aquacoles (Article L 231-2-8° et Article L233-2 - Code rural et des pêches maritimes).</p>	<p>Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON Mme Caroline LAMARQUE M. Nicolas LAMBERT M. Thomas GIRAUD M. Benjamin DUBOIS</p>
<p><b>XV.10- Pêches maritimes :</b> - Délivrance et retrait des licences annuelles pour l'exercice du chalutage, du dragage ou de la pose de filets, - Délivrance et retrait des permis de pêche maritime à pied à titre professionnel, - Délivrance et retrait des autorisations de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées, - Délivrance et retrait des autorisations de pêche à l'intérieur des installations portuaires, - Délivrance et retrait des autorisations de pêche à des fins scientifiques de poissons de taille non conforme à la réglementation ;</p>	<p>Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON Mme Caroline LAMARQUE</p>
<p><b>XV.11- Permis de conduire et formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur</b> -Délivrance et retrait des agréments des établissements de formation, -Délivrance et retrait des autorisations individuelles d'enseigner, -Désignation des examinateurs de l'extension «hauturière»,</p>	<p>Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN</p>

-Réception des déclarations de conduite accompagnée, -Retrait temporaire ou définitif des permis de conduire des bateaux à moteur en cas d'infraction.	
-Délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN M. Eric FAIVRE Mme Murielle DAMOUR M. Philippe SCAVINER Mme Nathalie MORNET Mme Nathalie BIZY
XV.12- Avis et instruction de dossiers d'aides publiques relatives à des activités maritimes	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON
XV.13- Délivrance, suspension et retrait des permis d'armement – Amendes administratives	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN
XV.14- Délivrance des certificats d'enregistrement des navires de plaisance	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN M. Eric FAIVRE Mme Murielle DAMOUR Mme Nathalie BIZY Mme Nathalie MORNET
XV.15- Délivrance des certificats d'enregistrement des navires professionnels	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN
XV.16- Avis sur les tarifs des redevances portuaires au titre du code des transports (code des transports – article R. 5321-11)	Mme Justine BOULAY M. Yves GAUTIER Mme Nadia COTILLON M. Sébastien HULIN

Vu pour être annexé à la décision n° 26-DDTM85-5 du

05 JAN. 2026

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Didier GÉRARD

22/22

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer de la Vendée

85-2026-01-05-00056

Décision n°26-DDTM85-4 du directeur  
départemental des territoires et de la mer  
donnant délégation de signature pour l'exercice  
de la compétence en matière d'assiette et de  
liquidation de taxes d'urbanisme (Taxe  
d'aménagement, versement pour sous-densité,  
redevance d'archéologie préventive).

**DÉCISION n° 26-DDTM85 - 4**

du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
donnant délégation de signature pour l'exercice de la compétence en matière d'assiette  
et de liquidation des taxes d'urbanisme  
(Taxe d'aménagement, versement pour sous-densité, redevance d'archéologie préventive)

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,

Vu la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de Finances rectificative pour 2010, article 28, entrée en vigueur le 1er mars 2012,

Vu le décret n° 2012-88 du 25 janvier 2012 pris pour la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement,

Vu l'article L 255A du Livre des Procédures Fiscales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, R. 331-1 et suivants,

Vu le Code du patrimoine notamment ses articles L 524-2 à L 524-15,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2022 portant nomination de M. Didier GÉRARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée ,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-DDTM-342 du 31 mai 2022 portant organisation de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BCI-19 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature à M. Didier GÉRARD, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, l'ensemble des pièces liées à la détermination de l'assiette et la liquidation des taxes (Taxe d'Aménagement, Versement pour Sous-Densité et Redevance d'Archéologie Préventive) dont les autorisations de construire constituent le fait générateur notamment :

- lettres de demande de renseignements,
- courriers dans le cadre de la procédure contradictoire ou de la taxation d'office,
- réponses aux réclamations contentieuses,

19, rue Montesquieu  
85000 La Roche-sur-Yon

Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : [dtm@vendee.gouv.fr](mailto:dtm@vendee.gouv.fr)

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef de service Habitat Aménagement Urbanisme et Construction,
- Mme Céline SELLIER, cheffe de l'unité application du droit des sols (ADS)
- Mme Martine PARE, référente fiscalité.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à :

- M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef de service Habitat Aménagement Urbanisme et Construction,
- Mme Céline SELLIER cheffe de l'unité application du droit des sols (ADS).

à l'effet de signer les titres exécutoires, les certificats administratifs valant instruction pour l'émission des titres exécutoires et les avis sur les demandes de remise gracieuse de pénalités.

**Article 3 :**

Délégation est donnée à :

- M. Stéphane PELTIER, adjoint au chef de service Habitat Aménagement Urbanisme et Construction,

à l'effet de signer les mémoires liés aux contentieux dans le même domaine.

**Article 4 :**

La présente décision annule et remplace la décision n° 25-DDTM85-453 du 24 juillet 2025.

**Article 5 :**

Le Chef du Service Habitat Aménagement Urbanisme et Construction est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vendée.

La Roche-sur-Yon, le **05 JAN. 2026**

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

  
Didier GÉRARD

19, rue Montesquieu  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02 51 44 32 32 – Mél. : [ddtm@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm@vendee.gouv.fr)  
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30